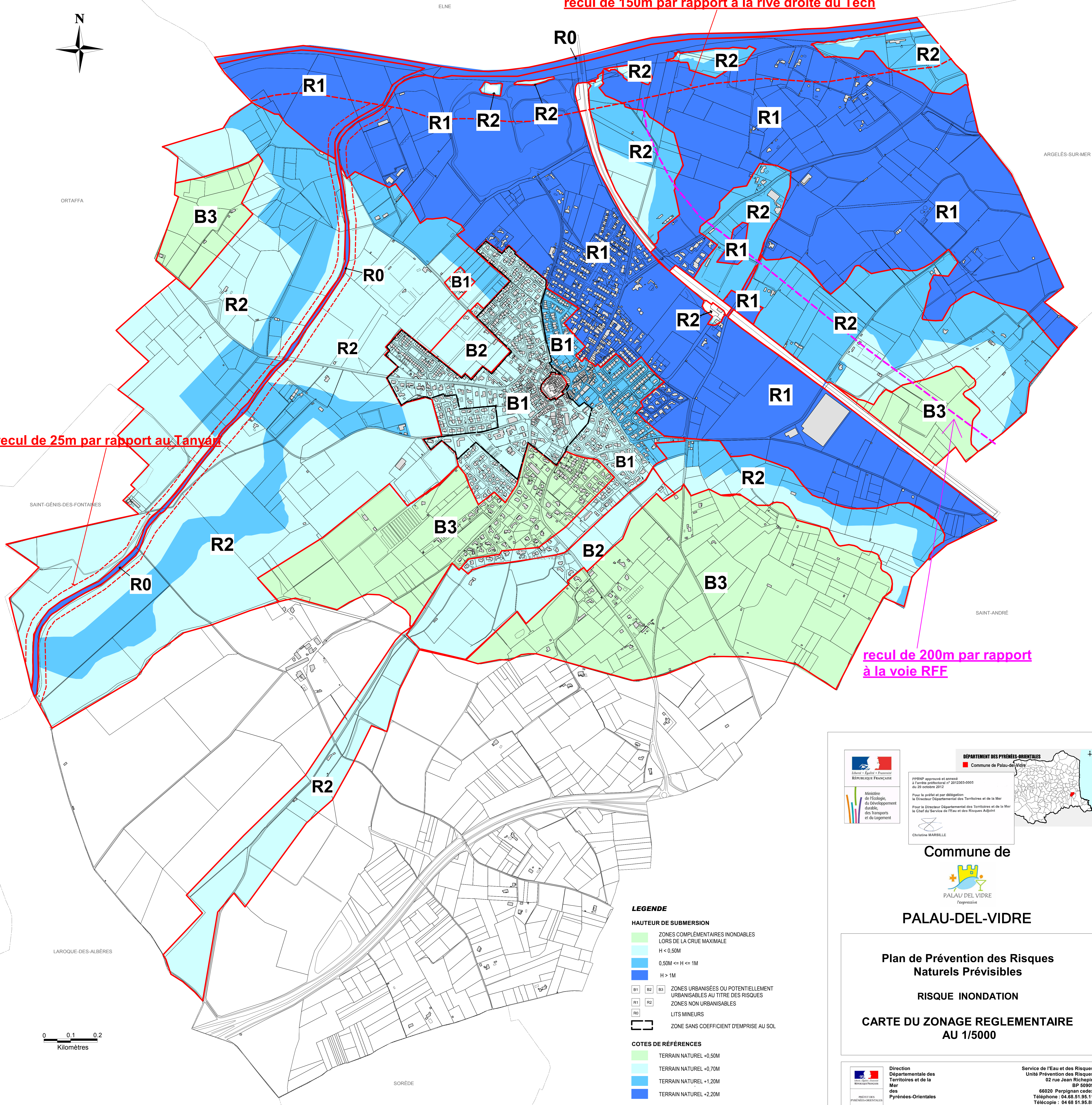


recul de 150m par rapport à la rive droite du Tech

recul de 25m par rapport au Tanyar

recul de 200m par rapport à la voie RFF



ORTAFFA

ARGELÈS-SUR-MER

SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES

SAINT-ANDRÉ

LAROQUE-DES-ALBÈRES

SORÈDE



LEGENDE

HAUTEUR DE SUBMERSION

- ZONES COMPLÉMENTAIRES INONDABLES LORS DE LA CRUE MAXIMALE
- H < 0,50M
- 0,50M <= H <= 1M
- H > 1M

- ZONES URBANISÉES OU POTENTIELLEMENT URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES
- ZONES NON URBANISABLES
- LITS MINEURS
- ZONE SANS COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL

COTES DE RÉFÉRENCES

- TERRAIN NATUREL +0,50M
- TERRAIN NATUREL +0,70M
- TERRAIN NATUREL +1,20M
- TERRAIN NATUREL +2,20M



DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Commune de Palau-del Vidre

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012303-0005 du 29 octobre 2012

Pour le préfet et par délégation
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques Adjoint

Christine MARSILLE

Commune de



PALAU-DEL-VIDRE

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE AU 1/5000



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richépin
BP 50509
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 51 95 11
Télécopie : 04 68 51 95 05
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr